

CONDITIONS GENERALES

I. RESERVATION

Votre réservation sera effective qu'après la réception du formulaire de réservation et l'encaissement du montant de l'acompte et des frais de dossier. Cette réservation vous sera confirmée par courrier.

Nous vous conseillons de réserver dès que vous avez eu connaissance de nos disponibilités.

1) Emplacement nu :

a) Règlement du séjour : 75 € à la réservation + les frais de dossier.

Le solde sera à régler le jour de votre arrivée et la veille du départ pour tous suppléments.

b) Arrivées/Départs : l'emplacement sera disponible à partir de 12h le jour prévu de l'arrivée. Si vous retardez votre arrivée, merci de nous en informer par écrit sinon l'emplacement sera reloué à partir de 12h le lendemain. Le départ doit s'effectuer impérativement avant 12h.

Toute journée entamée est due et entraînera la redevance de la journée à venir.

2) Hébergement locatif :

a) La réservation sera définitive à l'encaissement de l'acompte de 25% du montant total du séjour majoré des frais de dossier.

b) Règlement du séjour : le solde du séjour devra être réglé avant votre arrivée.

c) Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'une arrivée retardée ou d'un départ anticipé.

d) Sans nouvelle de votre part, nous nous réservons la possibilité de relouer l'hébergement 36 heures après la date prévue de location.

e) Arrivée/départ : en juillet et en août, la location est disponible le jour convenu de l'arrivée à partir de 15h, jusqu'au départ prévu, avant 11h. Tout séjour entamé est dû. Toute modification de la durée du séjour est soumise à conditions et doit être signalée par écrit dans les plus brefs délais. (voir nos conditions d'annulation).

f) Les mobil homes ou chalets sont loués pour un nombre de personnes donné.

Une caution de 250€ en 2 chèques (200€ de garantie contre les dégâts éventuels et 50€ de garantie si la location est laissée sale).

! La location doit être nettoyée avant votre départ

Aucune réclamation ne sera acceptée après votre départ

II. CAUTIONS

La caution est versée le jour de votre arrivée (20€ pour les emplacements et 250€ pour les locations). En échange vous obtiendrez une carte d'accès au camping et la clé de votre location.

La caution est une garantie, elle n'est pas encaissée sauf en cas de dégradation ou si la location n'a pas été nettoyée.

Cette caution ne constitue pas une unité de responsabilité.

La caution sera retournée par courrier à votre domicile, dans la semaine suivant votre départ.

Retenues :

- 20€ par carte magnétique non restituée.
- 30 € si la clé de la location n'a pas été restituée à votre départ.
- 30€ si l'emplacement n'a pas été nettoyé correctement et remis dans son état d'origine avant votre départ.
- 50€ si l'hébergement n'a pas été nettoyé correctement avant votre départ.
- Montant variable selon les frais de remise en état des lieux et la valeur du matériel détérioré ou manquant pour les hébergements.

III. ANNULATION

Le camping facture les nuits et services réservés.

En cas d'annulation plus de 6 semaines avant le début du séjour, une somme égale à 25% du prix du séjour restera acquise au camping.

En cas d'annulation moins de 6 semaines avant le début du séjour, la totalité du séjour restera acquise au camping.

Un départ anticipé ou une arrivée retardée ne donnera lieu à aucun remboursement.

Frais d'annulation forfaitaire : 50€

IV. GARANTIE ANNULATION, Son coût est de 2.50€ par jour.

Il est recommandé de souscrire une garantie annulation aux conditions définies ci-après :

- Son montant est payable intégralement et uniquement lors de la réservation. Il s'ajoute à celui de l'acompte et concerne les personnes inscrites au séjour.
- Pour être recevable, l'annulation du séjour doit être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard 3 jours après l'évènement entraînant l'annulation. La liste complète des motifs couverts par la présente garantie est précisée ci-dessous. Toute demande d'annulation doit être accompagnée de justificatifs précis et incontestables.
- La garantie annulation assure le remboursement du prix contractuel de location lorsque l'annulation survient entre la date de réservation et la date d'arrivée au camping, pour un évènement non connu ou imprévisible lors de la réservation. Sommes non remboursées : garantie annulation + franchise d'annulation de 50€.

Les évènements couverts par la garantie annulation sont (liste exhaustive) :

- Décès, hospitalisation ou maladie de vous-même, votre conjoint, vos ascendants, descendants, frères et sœurs.
- Licenciement de vous-même ou votre conjoint.
- Déménagement suite à une mutation professionnelle
- Dommages atteignant votre résidence principale suite à incendie, dégâts des eaux, dégradations immobilières consécutives à vol ou vandalisme, tempête, catastrophes naturelles.
- La garantie annulation cesse ses effets dès le début de la location et ne saurait intervenir si un des évènements énumérés ci-dessus se produisaient pendant le séjour. Aucun remboursement ne sera effectué si la garantie annulation n'est pas souscrite.

V. ANIMAUX

Ils sont interdits dans les locations du (juillet/août).

Ils sont autorisés sur le camping moyennant un forfait payable à la réservation ou à votre arrivée.

Ils doivent être tenus en laisse en permanence. Ils sont interdits aux abords des piscines, des aires de jeux et dans les commerces.

Ils doivent être à jour de leur carnet de vaccination.

VI. CIRCULATION, BRUIT

La vitesse est limitée à 10km/h. les véhicules doivent être impérativement garés sur votre parcelle. L'accès au camping est autorisé pendant les heures d'ouverture/fermeture des barrières, soit de 7h00 à 22h30. Aucune circulation n'est autorisée dans le camping en dehors de ces horaires.

Après 23h30 et jusqu'à 10h00 du matin, il est expressément demandé de respecter le sommeil des autres.

VII. SECURITE

Les feux et les barbecues individuels sont interdits. Des barbecues sont à votre disposition sur des aires aménagées à cet effet (grilles non fournies, nettoyage à votre charge).

LES AIRES DE JEUX ET PISCINES SONT SOUS LA RESPONSABILITE DES PARENTS.

EN CAS DE NON RESPECT DU REGLEMENT INTERIEUR, LE GESTIONNAIRE DU CAMPING POURRA A SON INITIATIVE, RESILIER LE CONTRAT